#### REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/3/202 y LOS ID: 053-215302100-20250313-20250301-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2025

Le treize mars deux mil vingt- cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

**Etaient présents**: Mme Dominique de VALICOURT, Mme Valérie ESNAULT, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé: néant

Étaient absents et représentés: M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET représenté par Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HERIVEAUX représenté par M. Patrick PUIGRENIER, Mme Brigitte GESLIN représentée par Mme Cécile LECOMTE, M. Fabrice DUCHÂTELET représenté par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION: 28 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum: 9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donnés procuration : 5

## Délibération n° 2025/03/01

## <u>Devis démolition et désamiantage</u> <u>Bâtiment 4 route d'Angers</u>

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le devis de démolition et le devis de désamiantage du bâtiment 4 route d'Angers (ex PROXI). Le devis pour la démolition SEMG VEILLE s'élève à 17 977.50 € HT et le devis de désamiantage EMERAUDE DEPOLLUTION s'élève à 9 217.00 € HT. Madame le Maire propose de valider ces devis, sachant que ceux-ci sont intégrés dans la demande de subvention DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Accepte le devis pour la démolition du bâtiment 4 route d'Angers, SEMG VEILLE d'un montant de 17 977.50 € HT,
- Accepte le devis de désamiantage du bâtiment 4 route d'Angers, EMERAUDE DEPOLLUTION d'un montant de 9 217.00 € HT,
- Charge Madame le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité = 11 voix pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire, Dominique de VALICOURT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé auprès du Tribunal Administratif de NANTES (44) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou de sa notification pour les décisions individuelles.

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

Reçu en préfecture le 19/03/2025 Publié le 20/3/2025 Publié le 20/3/2025

Publié le 20/3/2021 ID : 053-215302100-20250313-20250302-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2025

Le treize mars deux mil vingt- cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents: Mme Dominique de VALICOURT, Mme Valérie ESNAULT, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé: néant

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET représenté par Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HERIVEAUX représenté par M. Patrick PUIGRENIER, Mme Brigitte GESLIN représentée par Mme Cécile LECOMTE, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION: 28 février 2025

Nombre de conseillers en exercice: 17

Quorum:9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donnés procuration : 5

## Délibération n° 2025/03/02

## Convention CAUE de la Mayenne

Madame le Maire propose de signer une convention avec le CAUE de la Mayenne pour qu'il nous accompagne sur la réflexion de l'usage du bâtiment, annexe de la mairie. Le montant de la convention s'élève à 2 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la convention du CAUE de la Mayenne, pour nous accompagner sur la réflexion de l'usage du bâtiment, d'un montant de 2 500.00 €
- Charge Madame le Maire de signer la convention, et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité = 10 voix pour et 1 voix absention

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/3/2075 1.00 Publié le 20/2075 1.00 Publié le

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2025

Le treize mars deux mil vingt- cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents: Mme Dominique de VALICOURT, Mme Valérie ESNAULT, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé: néant

Étaient absents et représentés: M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET représenté par Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HERIVEAUX représenté par M. Patrick PUIGRENIER, Mme Brigitte GESLIN représentée par Mme Cécile LECOMTE, M. Fabrice DUCHÂTELET représenté par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 28 février 2025

Nombre de conseillers en exercice: 17

Quorum:9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donnés procuration : 5

## Délibération n° 2025/03/03

## Réfection du talus route de Sablé Devis LEROY PAYSAGES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le talus route de Sablé, qui borde les habitations du lotissement des Rougeries, rue des Ruettes se détériore d'année en année. Un travail a été fait avec Alexis FAUCHEUX de Zeppelin pour stabiliser et consolider ce talus en revalorisant la haie, mise en place de tressage de saule, et une haie de benjes. Un devis à LEROY PAYSAGES a été demandé:celui-ci s'élève à 16 070.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Accepte le devis de LEROY PAYSAGE pour stabiliser et consolider ce talus d'un montant de 16 070.00 € HT,
- Charge Madame le Maire de signer le devis, et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Charge Madame le Maire de régler le mémoire dû.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité = 11 voix pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire, Dominique de VALICOU

REPUBLIQUE FRANCAISE

NCAISE

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

ID: 053-215302100-20250313-20250304-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2025

Le treize mars deux mil vingt- cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents: Mme Dominique de VALICOURT, Mme Valérie ESNAULT, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé: néant

Étaient absents et représentés: M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET représenté par Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HERIVEAUX représenté par M. Patrick PUIGRENIER, Mme Brigitte GESLIN représentée par Mme Cécile LECOMTE, M. Fabrice DUCHÂTELET représenté par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION: 28 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum:9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donnés procuration: 5

## Délibération n° 2025/03/04

## Avenant n° 2 - Urbaterra

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à notre demande pour la reprise du projet Place de l'Eglise, URBATERRA doit modifier le projet, et nous a présenté un avenant d'un montant de 9 375.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'avenant 2 d'URBATERRA d'un montant de 9 375.00 € HT,
- Charge Madame le Maire de signer l'avenant, et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Charge Madame le Maire de régler le mémoire dû.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité = 11 voix pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Dominique de VALICOUR

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/3/2025

ID: 053-215302100-20250313-20250305-DE

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2025

Le treize mars deux mil vingt- cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents: Mme Dominique de VALICOURT, Mme Valérie ESNAULT, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé: néant

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET représenté par Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HERIVEAUX représenté par M. Patrick PUIGRENIER, Mme Brigitte GESLIN représentée par Mme Cécile LECOMTE, M. Fabrice DUCHÂTELET représenté par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION: 28 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum:9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donnés procuration : 5

## Délibération n° 2025/03/05

## Admission en non-valeur

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Accepte à l'unanimité la demande d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables, sur le budget commune 29000, présentée par Monsieur le Receveur Municipal, pour un montant de 242.39 €, imputation comptable 6542.
- Accepte à l'unanimité la demande d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables, sur le budget commune 29000, présentée par Monsieur le Receveur Municipal, pour un montant de 46.72 €, liste n° 7531061415, imputation comptable 6541,
- Charge Madame le Maire d'établir le mandat correspondant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité = 11 voix pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire, Dominique de VALICOURT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé auprès du Tribunal Administratif de NANTES (44) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou de sa notification pour les décisions individuelles.

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 20/3/2025

ID: 053-215302100-20250313-20250306-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2025 Le treize mars deux mil vingt- cinq, à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

**Etaient présents**: Mme Dominique de VALICOURT, Mme Valérie ESNAULT, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé: néant

Étaient absents et représentés: M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET représenté par Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HERIVEAUX représenté par M. Patrick PUIGRENIER, Mme Brigitte GESLIN représentée par Mme Cécile LECOMTE, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Mme Frédérique MARCADET.

**Étaient absents non excusés** : M. Jérôme LANDAIS **Secrétaire de séance** : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION: 28 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum:9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donnés procuration: 5

## Délibération n° 2025/03/06

## RIFSEEP - Retrait de la délibération 2024/12/07 du 19 décembre 2024

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal d'un courrier de Madame la Préfète de la Mayenne datant du 13 février 2025, nous invitant à retirer la délibération portant sur la création du RIFSEEP prise lors de la séance du 19 décembre 2024 :

- la délibération prévoit en cas de congé de longue durée que le versement du RIFSEEP sera maintenu à hauteur de 33 % la première année et de 60 % les deuxième et troisième années. Or l'état ne maintient pas le régime indemnitaire quand un agent est placé en congé longue durée. Ainsi les collectivités territoriales ne sont pas fondées à maintenir le régime indemnitaire dans ce cas afin de respecter les limites imposées par le principe de parité précité (cf décret n° 2010-997 du 26/08/2010, CE,22 novembre 2021, n° 448779).

Après exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide au vu des éléments précités, le retrait de la délibération portant sur la création du RIFSEEP prise lors de la séance du 19 décembre 2024.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité = 11 voix pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICO

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé auprès du Tribunal Administratif de NANTES (44) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou de sa notification pour les décisions individuelles.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Commune de SAINT-DENIS-D'ANJOU Département de la MAYENNE

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le le 13/12/5

ID: 053-215302100-20250313-20250307-DE

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2025

Le treize mars deux mil vingt- cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents: Mme Dominique de VALICOURT, Mme Valérie ESNAULT, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé: néant

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET représenté par Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HERIVEAUX représenté par M. Patrick PUIGRENIER, Mme Brigitte GESLIN représentée par Mme Cécile LECOMTE, M. Fabrice DUCHÂTELET représenté par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION: 28 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum:9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donnés procuration : 5

## Délibération n° 2025/03/07

#### Soutien aux Centre Hospitalier du Sud-Mayenne et du Haut-Anjou

EXPOSÉ: Implantée depuis 1206 à Château-Gontier, l'offre hospitalière est au cœur de l'histoire de notre territoire. Depuis plus de 30 ans, tous les acteurs de la communauté hospitalière s'emploient à garantir une offre de soins à chaque habitant du Sud-Mayenne et du Haut Anjou. Médecins de ville et hospitaliers, personnels soignants, élus locaux, acteurs économiques, nous sommes collectivement attachés et mobilisés pour améliorer et moderniser cet établissement essentiel à notre vitalité et à notre attractivité. Innovants, nous avons toujours su nous adapter pour garantir aux habitants du Haut-Anjou une réponse médicale de qualité. De la fusion des hôpitaux de Segré et de Château-Gontier en 1993, en passant par le rachat de la Clinique de l'Espérance en 1997 et jusqu'à l'ouverture du centre dentaire en 2024, nous n'avons pas attendu les recommandations de l'ARS. Nous avons œuvré pour améliorer l'accès aux soins et apporter des réponses de proximité aux attentes des patients en matière de santé et de sécurité.

Ensemble, nous agissons pour bâtir un maillage médical qui s'appuie sur le Centre Hospitalier du Haut-Anjou et l'ensemble des acteurs de la médecine de ville pour tous les habitants de notre territoire. Cette force collective, conjuguée à l'agilité des équipes de soins, ainsi qu'à la volonté permanente d'innovation et de coopération entre les institutions, nous a permis de surmonter toutes les difficultés. Lors de la pandémie du COVID, sous l'impulsion du directeur du Centre hospitalier du Haut Anjou, Éric-Alban Giroux, nous avons pu coordonner et ouvrir le 1er centre mayennais de vaccination sans beaucoup d'encouragement des services de l'ARS.

Depuis plusieurs mois, les services des urgences de la Mayenne sont en très grande difficulté. Ceux de Laval sont régulièrement fermés et les services de la Ville de Mayenne sont peu à peu démantelés. Durant toute cette période, notre hôpital du Haut Anjou a résisté grâce à ses équipes et à sa direction. Alors même que le département aurait pu ne plus avoir d'urgences, les soignants de Château-Gontier ont œuvré 7 jours sur 7, 24h sur 24 pour garantir un accès aux soins d'urgence.

La décision du directeur de l'ARS de sanctionner notre hôpital et sa direction est incompréhensible et injuste. Cette sentence technocratique vient mettre durablement en péril les services de soins du Sud Mayenne et du Haut-Anjou. Les logiques de coopération, administrativement imposées dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire du département de la Mayenne, exigent d'abord respect et écoute active.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID: 053-215302100-20250313-20250307-DE

pouvaient constituer un risque majeur pour les deux centres de proxir Gontier. On ne peut pas parler d'Hôpital Support du Groupement Hospitalier iviayennais avec autant

Dès l'origine, nous avons prévenu que les nombreuses fragilité

lacunes.

Le mépris posé par l'ARS au Sud Mayenne, au Haut-Anjou, comme au Nord Mayenne, est inacceptable. Nous sommes convaincus que le dialogue est de nature à construire de nouvelles solutions pour préserver notre maillage hospitalier, des offres d'urgences partout et pour tous. Nous ne pouvons laisser cette situation perdurer. Face à l'obstination des autorités sanitaires, nous devons toutes et tous nous mobiliser pour sortir de cette crise, être au côté de nos soignants et porter une coopération réinventée et respectueuse de notre territoire. Face à une décision arbitraire, incompréhensible et injuste, il est urgent de rétablir un climat de confiance.

PROPOSITION: Au regard de ces éléments, Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal:

- D'apporter le soutien de la commune de SAINT DENIS D'ANJOU aux soignants et au directeur du Centre Hospitalier du Haut-Anjou;
- De demander aux services déconcentrés de l'État, et notamment à ceux de l'Agence Régionale de Santé, de revenir sur leur décision de non-reconduction d'Éric-Alban Giroux comme directeur du Centre Hospitalier du Haut-Anjou;
- De demander aux services déconcentrés de l'État de prendre en considération les avis des acteurs locaux de la santé, les médecins, les soignants, les acteurs économiques et les élus locaux.

**<u>DÉCISION</u>**: Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Décide d'apporter le soutien de la commune de SAINT DENIS D'ANJOU aux soignants et au directeur du Centre Hospitalier du Haut-Anjou;
- Demande aux services déconcentrés de l'État, et notamment à ceux de l'Agence Régionale de Santé, de mettre en place une solution pérenne quant à la Direction du Centre Hospitalier du Haut Anjou;
- Demande aux services déconcentrés de l'État de prendre en considération les avis des acteurs locaux de la santé, les médecins, les soignants, les acteurs économiques et les élus locaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité = 11 voix pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire, Dominique de VALICOURT

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2025

Le treize mars deux mil vingt- cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents: Mme Dominique de VALICOURT, Mme Valérie ESNAULT, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé: néant

Étaient absents et représentés: M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET représenté par Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HERIVEAUX représenté par M. Patrick PUIGRENIER, Mme Brigitte GESLIN représentée par Mme Cécile LECOMTE, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION: 28 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum:9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donnés procuration: 5

## Délibération n° 2025/03/08

# Convention de location 3 Place Henri IV

Madame le Maire rappelle que par délibération du 21 mars 2024, il avait été accepté une prorogation pour la convention de location à M. et Mme MEKDAD Ali, le logement sis 3 Place Henri IV pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 mars 2025. M. et Mme MEKDAD Ali nous ont fait part que la maison qui est en cours de construction sera achevée courant juin, et sollicite une prorogation jusqu'au 15 juin 2025. Madame le Maire propose de proroger cette location jusqu'au 30 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de proroger la convention de location au profit de M. et Mme MEKDAD Ali, de l'appartement sis 3 Place Henri IV, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, jusqu'au 30 juin 2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité = 11 voix pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire, Dominique de VALICOUR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le LO1312021

ID: 053-215302100-20250313-20250309-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2025

Le treize mars deux mil vingt- cinq, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, Mme Valérie ESNAULT, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, Mme Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET.

Était absent excusé: néant

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET représenté par Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HERIVEAUX représenté par M. Patrick PUIGRENIER, Mme Brigitte GESLIN représentée par Mme Cécile LECOMTE, M. Fabrice DUCHÂTELET représentée par Mme Frédérique MARCADET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION: 28 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Quorum:9

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donnés procuration: 5

## Délibération n° 2025/03/09

## <u>Devis étanchéité salle socioculturelle</u> SAS REBOURS Père en fils

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, les divers problèmes d'étanchéité sur la salle socioculturelle. Ce dossier étant au Tribunal Administratif, et sachant que la procédure risque de durer quelques années, Madame le Maire propose de reprendre l'étanchéité sur le toit de la salle socioculturelle, un devis a été sollicité auprès de SAS REBOURS Père et Fils, celui-ci s'élève à 11 284.73 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de réaliser l'étanchéité du toit de la salle socioculturelle, et accepte le devis d'un montant de 11 284.73 € HT présenté par SAS REBOURS Père et Fils,
  - Charge Madame le Maire de signer le devis et toutes les pièces s'y rapportant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité = 11 voix pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOUR

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé auprès du Tribunal Administratif de NANTES (44) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou de sa notification pour les décisions individuelles.